



DECLARATION SNES - FSU

CAPA Hors Classe des CPE

Lundi 15 Juin 2020

Cette CAPA, la dernière planifiée pour la hors classe CPE, casse du paritarisme oblige, se tient dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. Crise sanitaire qui fait suite à un mouvement social d'ampleur par sa durée, ses mobilisations et sa détermination contre les réformes particulièrement injustes de ce gouvernement : retraites, assurance chômage, casse du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, du service public d'orientation, loi fonction publique... Cette dernière, dite loi « Dussopt », prétend rénover le dialogue social dans la Fonction publique en faisant le vide, se passant des représentants élus des personnels pour installer une relation asymétrique entre l'autorité administrative et les agents, loin de tout contrôle démocratique. Elle vise également à casser ou affaiblir un grand nombre d'instances paritaires au nombre desquelles les CHSCT dont l'importance et l'efficacité ne sont plus à démontrer dans la crise que nous traversons.

La fermeture des établissements et le confinement ont violemment percuté élèves, familles et personnels. Cette crise n'est pas sans effet sur l'exercice de nos métiers. Celui de CPE est également atteint. Face à une situation inédite, les CPE ont su construire un nouveau quotidien professionnel, maintenant le lien éducatif et pédagogique avec les élèves et les familles notamment les plus fragiles. Le cœur du métier, le suivi des élèves, en sort renforcé, portant un désaveu cinglant aux tenants d'une vision managériale du métier. Malgré la pression de l'urgence, les CPE ont su prendre le temps de la réflexion, s'organiser, ne pas céder à l'improvisation au jour le jour, agir avec sérénité et faire au mieux avec les moyens du bord.

La question des rémunérations reste pour le SNES-FSU une revendication majeure.

La profession n'acceptera pas une prétendue revalorisation aux effets lointains et liée à des contreparties sur le temps de service, les missions, le management. Nous exigeons le dégel immédiat du point d'indice, une revalorisation immédiate et sans condition des salaires de tous, l'accélération des débuts de carrière, l'aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service et l'accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite. Le SNES-FSU exige un engagement sur le cadre budgétaire pour une véritable revalorisation de tous les personnels.

Concernant cette présente CAPA Hors Classe, il ne s'agit pas de remettre en cause l'évaluation des IPR mais de constater qu'il y a une inadéquation à faire entre évaluation et promotion. La FSU défend l'idée d'augmenter le barème lié à l'ancienneté dans la plage d'appel pour permettre une évolution déconnectée de la promotion et d'assurer le passage le plus rapidement, et pour tous, à la Hors Classe.

Du reste nous ne sommes pas dupes du fait qu'un « quota » doive être respecté dans l'attribution des appréciations finales amenant la frustration de nombreux collègues. Frustration qui parfois se transforme en humiliation quand des années d'expérience sont mises à mal par des croix dans des cases, quand un CPE expérimenté se retrouve avec un « à consolider ».

La pérennité des appréciations portées rend l'exercice à la fois périlleux et difficilement lisible aussi bien pour nos collègues promouvables que pour certains évaluateurs. Nous sommes donc particulièrement vigilants pour que l'examen de chaque situation personnelle permette à tous nos collègues de voir leur droit à « une carrière parcourue en deux grades » garanti.

Nous continuons également à déplorer que soient réclamées systématiquement des animations ou la tenue de réunions pour les CPE que nous sommes. Nous sommes loin de l'esprit du texte qui voulait le rendez-vous de carrière comme un moment réflexif sur les pratiques professionnelles des agents et un temps d'échanges. L'intitulé même du rendez-vous de carrière nous semblait de même concerner l'ensemble de la carrière ; et force est de constater à la lecture des contestations de nos collègues, qu'il en va bien autrement. C'est souvent le seul avis du dernier Chef d'Établissement qui est pris en compte. Les CPE demeurent en effet soumis aux pressions et à l'interprétation arbitraire des textes régissant leurs missions : cela conduit trop souvent à des situations de tensions, de conflits, voire de souffrance professionnelle avérée.

Pour la catégorie des CPE, le SNES FSU rappelle que l'urgence est à la création et non à la suppression de postes ! Trop de CPE sont confrontés à des effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice complet de leurs missions. Et ce n'est que le plus urgent, car il nous faudrait évoquer sans tarder la nécessaire augmentation du point d'indice, le respect des 35 heures avec la possibilité de voir les dépassements rémunérés ou de rattraper ces derniers, la création d'une agrégation d'Éducation, adossée aux Sciences de l'Éducation, qui permette un réel débouché de carrière en lien avec notre métier.

Les Commissaires Paritaires CPE SNES FSU